

l'homme de foi, Jésus-Christ est encore le Maître suprême et le Roi de ce monde. Les vents et la mer Lui obéissent encore et Il aura le dernier mot comme Il a eu le premier quand Il a dit: "Que la lumière soit!"

(L'Adresse est adoptée.)

PROBLÈME CANADIEN DES CHEMINS DE FER

AVIS DE MOTION

Son Honneur le PRÉSIDENT: Le temps m'a fait défaut pour étudier la question de règlement soulevée par l'honorable représentant de Parkdale (l'honorable M. Murdock) en marge de l'avis de motion présenté par l'honorable sénateur de Montarville (l'honorable M. Beaubien). Je lui demanderai de remettre son avis jusqu'à demain, alors que je ferai connaître ma décision.

L'honorable M. BEAUBIEN: Certainement.

L'honorable M. DANDURAND: L'avis ne paraîtra donc pas au *Feuilleton*.

L'honorable M. CALDER: Non.

(Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.)

SÉNAT

Jeudi 3 février 1938.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

LE PROBLÈME DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

AVIS DE MOTION

L'honorable C.-P. BEAUBIEN: Honorables sénateurs, j'ai donné hier, un avis de motion qui a soulevé des objections. La question a été soumise à Son Honneur le président avec le résultat, qu'au point de vue moral, j'ai remporté une belle victoire; cependant, grâce à la bienveillance de Son Honneur le président, j'ai fait toutes les concessions possibles, de sorte que mon honorable collègue de Parkdale (l'honorable M. Murdock) n'a pas eu tort, lui non plus. Je donne avis, qu'à la prochaine séance du Sénat, je proposerai un projet de résolution ainsi conçu:

Que de l'avis du Sénat, le Gouvernement soit instamment prié de régler la question des chemins de fer au Canada, dans un avenir rapproché, afin de mettre un terme aux pertes désastreuses qu'occasionnent chaque année au Dominion les Chemins de fer Nationaux du Canada, et qui se chiffrent déjà à plusieurs milliards de dollars.

RELATIONS EXTÉRIEURES

CRÉATION D'UN COMITÉ PERMANENT

L'honorable C.-P. BEAUBIEN: Honorables sénateurs, je donne avis, qu'à la prochaine séance du Sénat, je proposerai un projet de résolution, lequel se lit:

Qu'un nouveau comité permanent de cette honorable Chambre, dénommé le Comité permanent sur les Affaires étrangères, soit constitué aux fins de mettre en délibération les questions d'intérêt international, et que les règles du Sénat soient modifiées en conséquence.

Avec la permission de la Chambre, je crois devoir ajouter quelques mots d'explication. Qu'on le veuille ou non, le Canada est attiré dans le tourbillon des affaires internationales. Au Sénat, nous avons des sources précieuses de renseignements concernant les affaires internationales, mais, par malheur, on nous refuse l'accès de ces sources, vu qu'un bon nombre des questions en jeu sont de telle nature qu'il est impossible de communiquer ouvertement au Sénat les renseignements qui les concernent. A une réunion des membres de tous les comités du Sénat, ce matin, on a proposé,—et je crois que la proposition a été acceptée quasi à l'unanimité,—qu'il serait à propos pour le Sénat de créer un nouveau comité permanent dans le but de débattre les affaires internationales de façon que les membres de cette Chambre obtiennent des renseignements de première main concernant ces questions du moment qu'elles intéressent le Canada. Inutile pour moi de faire observer aux honorables membres que nous avons, dans cette Assemblée, l'homme public qui est peut-être le mieux renseigné sur toutes les affaires de cette nature dans la personne du leader du Gouvernement. Or, j'ai la certitude que si notre collègue était protégé, à proprement parler, par le secret qui serait de règle au sein d'un comité de cette nature, il se ferait un plaisir de communiquer à tous et à chacun de nous des renseignements très intéressants. De plus, nous avons des fonctionnaires publics de la plus haute compétence, tel que le docteur Skelton, que nous pourrions entendre devant ce comité. Le premier ministre lui-même, s'il pouvait trouver le temps de le faire, pourrait sans doute nous renseigner abondamment touchant maintes questions d'ordre international.

L'honorable A. D. McRAE: Honorables sénateurs, j'enfreins quelque peu le règlement, je le sais, en prenant la parole sur un avis de motion. Cependant, vu que la résolution a trait à une question à laquelle j'ai consacré passablement d'étude, je réclame pour quelques instants l'indulgence de la Chambre. Je dois dire tout d'abord que je vois d'un très